

Conditions Générales de Vente - Camping Ô Rivage - 2026

Les présentes CGV ont pour objet de définir les droits et obligations des parties dans le cadre d'hébergements locatifs au sein de notre camping. Lors de votre réservation, vous vous engagez et reconnaissez avoir pris connaissance de celles-ci et en accepter les conditions.

1 - SEJOURS

Le camping est ouvert du 27 mars au 1er novembre 2026.

1.1 – Arrivées/Départs : En haute saison, les arrivées (15h à 19h) et les départs (7h30 à 10h) se font uniquement les samedis. En basse et moyenne saison, les arrivées (14h à 19h) et les départs (8h à 12h) se font tous les jours, sur un minimum de location de 2 nuits. Pour les week-ends fériés, les départs peuvent se faire jusque 17h sur demande, en fonction des disponibilités. Pour tout retard sur votre arrivée, merci de contacter directement le camping. En cas de non présentation le jour d'arrivée, cela sera considéré comme une annulation de séjour, les sommes resteront dues et le bien à la location sera rendu possible dès le lendemain. Toute location est nominative et ne peut, en aucun cas, être cédée ou sous-louée.

1.2 – Prix : Les tarifs des locations sont TTC. Ils comprennent la location (pour le nombre de locataires prévus au contrat), l'accès aux diverses structures, aux activités non-payantes, l'accès à l'espace aquatique (9h à 20h), à l'espace détente (+ de 18 ans ou + de 16 ans accompagné d'un majeur), l'eau, le gaz, l'électricité, 1 véhicule par emplacement, le ménage de fin de séjour en haute saison. Ils ne comprennent pas les frais de réservation, les taxes de séjour (+ de 18 ans), les suppléments (loc kit bébé, animaux, etc), les visiteurs à la journée, les activités/prestations/services payants.

1.3 – Réservations : Les réservations sont possibles en ligne via notre site internet, par téléphone, par mail ou sur place. Toute demande doit être accompagnée du règlement d'un acompte de 30%, en plus des 15 euros de frais de dossier, et de la cotisation pour assurance annulation (si souscrite). La réservation n'a de valeur contractuelle qu'à réception par vos soins d'une confirmation de réservation, envoyé par nos soins soit par courrier soit par mail, confirmant la réception de votre acompte et bulletin de réservation et récapitulant les informations relatives à votre séjour. Le solde du prix du séjour TTC, ainsi que les taxes de séjour, les suppléments et services associés à votre séjour, seront à régler au plus tard 1 mois avant la date de votre arrivée. Si le solde n'était pas réglé dans le délai susvisé, le séjour serait considéré comme annulé et nos conditions d'annulation décrites ci-après s'appliqueraient. Toute réservation effectuée moins de 15 jours avant la date d'arrivée devra être payée en intégralité à la réservation. Le choix de l'emplacement de la location incombe au camping, il tiendra compte autant que possible des désirs du client (côte à côte, etc...) mais ne pourra en aucun cas être garanti ou exigé.

1.4 – Moyens de paiement :

Par internet : Carte bancaire ou virement. Par téléphone : Virement bancaire (sur demande RIB du camping), chèques vacances. Sur place : Carte bancaire, chèques vacances, espèces.

1.5 – Modification séjour : Toute demande de modification de séjour doit se faire 21 jours avant l'arrivée d'arrivée initiale (par courriel) et devra faire l'objet d'une étude par le camping, qui y répondra au mieux, sous réserve et en fonction des disponibilités et des tarifs en vigueur. *En cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé par rapport à vos dates de séjour confirmée par votre réservation, la totalité du montant du séjour restera due.*

1.6 – Annulation séjour :

*par vos soins : votre annulation doit nous être notifiée par courrier recommandé avec AR, et prendra effet à date de réception. Si présenté + de 30 jours avant votre arrivée, l'acompte, les frais de dossier et d'annulation restent acquis par le camping. Si présenté – de 30 jours avant votre arrivée, la totalité du séjour, suppléments et prestations compris, restent acquis par le camping (sauf conditions remplies par souscription garantie annulation)

*par le camping : Si nous sommes amenés à devoir annuler votre réservation suite à fermeture administrative ou autres, nous nous engageons à vous avertir dans les plus brefs délais, et un remboursement intégral vous sera effectué.

Par dérogation à ce qui précède, en cas d'annulation due à propagation du covid-19 ou autre pandémie, résultant du locataire ou du camping, un avoir vous sera accordé pour une durée de validité d'un an à date de début de votre séjour initialement prévu.

1.7 - Garantie annulation : Elle est facultative (payable en supplément de la location). Tarifs : 20 euros/location de 7 jours et +, 9 euros/location de 2 à 6 nuits.

La garantie annulation dès lors qu'elle est souscrite, comprend les circonstances énumérées ci-dessous : Décès, maladie grave ou blessure grave du locataire, de son conjoint ou concubin, ascendants et descendants, frères/sœurs, belles-sœurs ou beaux-frères, belles-filles ou gendres, ou de toute personnes devant séjourner avec le locataire, et dont le nom est mentionné au bulletin de réservation. Dommage matériel grave de la résidence principale ou des locaux professionnels du locataire. Dommage matériel accidentel subi par le véhicule du locataire, lors du trajet ou dans les 48h précédant le début de la location. Changement d'employeur, licenciement économique ou mutation professionnelle (notification par employeur). Suppression ou modification des dates de congés à l'initiative de l'employeur, accordés par écrit par celui-ci avant l'inscription au séjour, et sous réserve de nécessités impérieuses de service (notification par employeur). Obtention par le locataire ou ses ayants droits d'un stage ou d'un emploi à date du séjour, convocation à un examen ou un concours administratif, devant une administration ou un tribunal. Impossibilité matérielle d'accès au lieu de séjour attestée par autorité administrative.

Il sera alors procédé au remboursement de vos frais de séjour (uniquement frais de location, hors frais de dossier et assurance annulation), sous réserve de justificatifs attestant de la survenance des événements susmentionnés. Vous disposez d'un délai de 5 jours suite à votre date d'annulation, pour nous faire parvenir en RAR le justificatif.

1.8 – Etat des lieux : L'état des lieux d'entrée est fait par le locataire, la feuille d'inventaire remise à son arrivée doit être retournée à la réception dans un délai de 24h. Toute réclamation ou contestation devra être présentée dans ce délai, auquel cas elle ne pourra être prise en compte et l'état des lieux et l'inventaire seront réputés conformes. Au départ du locataire, le mobil-home doit être rendu en bon état (matériel, vaisselle, etc...), le nettoyage/ménage de base fait (couettes secouées à l'extérieur et repliées, vaisselle nettoyée et rangée).

1.9 - Caution : à la remise des clés, une empreinte de CB (ou un chèque de caution le cas échéant) vous sera demandé, d'un montant de 380 euros (dont 30 euros caution badge, et 350 euros caution matériel et location Mobil-home), et d'une caution de 700 euros spécifique à la location des mobil-homes dits « Family ». L'empreinte de la CB sera effacée dans les 8 jours qui suivent ou le chèque de caution sera renvoyé, si après vérification par nos services, l'état des lieux et les conditions de départ ont été respectées. Si état des lieux effectué le jour du départ, restitution le jour même. Dans le cas contraire, la caution (totale ou partielle) pourra être encaissée. Cette caution ne constitue pas une limite de responsabilité.

2 – ACCES

2.1 – Camping : Les locataires doivent se présenter à l'accueil dès leur arrivée, et avant toute pénétration sur le camping, doivent se munir d'un bracelet, qu'il faudra garder tout au long du séjour. Un badge personnel pour les véhicules sera mis à disposition du locataire durant son séjour, celui-ci s'engageant à le restituer le jour du départ. Faute de quoi un montant de 30 euros sera retenu sur la caution.

Si le locataire reçoit un visiteur à la journée, il devra au préalable en informer la réception, et celui-ci devra se présenter à l'accueil, fournir son nom avant de pénétrer sur le camping, et se munir du bracelet visiteur. Ce visiteur n'aura en aucun cas accès à l'espace aquatique, détente et bien-être. Pour des raisons de sécurité, les mineurs non accompagnés de leurs parents ou grands-parents, ou d'un représentant légal durant le séjour, ne sont pas acceptés sur notre camping.

2.2 – Espace aquatique : la piscine couverte (11 avril au 27 septembre) est accessible de 9h à 20h. Strictement réservés aux clients du camping. Les enfants de – de 12 ans doivent être accompagnés d'un adulte. Baignade non surveillée, sous responsabilité exclusive des représentants légaux.

2.3 – Espace détente : l'espace détente comprend l'accès au jacuzzi, au solarium et au sauna. Conditions d'utilisation sur place. Réservé aux plus de 18 ans (ou plus de 16 ans accompagné d'un adulte). Ouvert de 9h à 20h.

2.4 – Espace l'île Ô Bien-être : espace incluant sauna(accès gratuit), salle de massages (payant) massages privatifs et soins du visage, uniquement sur rendez-vous. Horaires d'ouverture et tarifs affichés sur place, à l'accueil et sur le site internet.

2.5 – Beach Bar : Horaires et tarifs affichés sur place et à l'accueil. Ouverture en haute saison uniquement. Accessible à tous.

2.6 – Salle de jeu/Wi-fi : jeux ouverts en haute saison selon horaires affichage. Accessible à tous. Connexion Wi-fi gratuite, au bar, aux alentours et en terrasse.

2.7 - Autres infrastructures : accessibles à tous. accès jeux selon tranche d'âge. Conditions d'utilisation affichées sur place.

2.8 – Services indisponibles : En raison de facteurs indépendants au camping (météo défavorable, problèmes techniques, etc...), certains services peuvent être momentanément indisponibles lors de votre séjour. La responsabilité du camping ne saurait être engagée à ce titre, et de ce fait, aucune restitution de prix partielle ou totale ne sera envisageable.

3 – EXTRAIT REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement intérieur, détaillé et interne au camping, vous sera envoyé lors de votre demande de réservation, et sera accessible à la réception durant tout votre séjour. Vous y adhérez et en acceptez les conditions dès lors du règlement de l'acompte et de votre réservation posée.

3.1 – Mobil-home : Le mobil-home devra être rendu par le locataire dans le même état que lorsqu'il est arrivé.

Les tentes ne sont pas admises sur les emplacements, les personnes supplémentaires au nombre de couchage ne sont pas autorisées, y compris les enfants en bas-âge. Possibilité de location lit et chaise bébé. Les barbecues à charbon/bois sont strictement interdits. Seuls les barbecues à gaz ou planchas sont autorisés.

3.2 – Bracelets : Pour contribuer à renforcer la sécurité sur le site, le port du bracelet est obligatoire de façon permanente, dès votre arrivée jusqu'à la fin de votre séjour. Il vous donne accès à l'ensemble du camping, à l'espace aquatique, ainsi qu'à l'espace détente pour les + de 18 ans (ou + de 16 ans accompagné d'un adulte). Un bracelet spécifique vous sera remis pour l'accès à l'île Ô bien-être lors de votre réservation pour les massages.

3.3 – Circulation : La vitesse pour les voitures et les vélos est limitée à 10 km/h, les barrières sont fermées de

23h à 7h du matin, la circulation est interdite durant cette période. Un numéro d'astreinte est affiché à l'extérieur de l'accueil en cas d'urgence la nuit. Pour des raisons sécuritaires, il est interdit de circuler en trottinette ou kart électrique sur le terrain ou tout autre engin électrique autre que véhicule de tourisme.

3.4 – Animaux : Les animaux doivent être tenus en laisse et ne jamais rester seuls trop longtemps dans les mobils-homes. Leurs vaccins doivent être à jour.

3.5 – piscines : *Pour des raisons d'hygiène, Douche et pédiluve obligatoires avant accès piscine, jacuzzi et sauna. Maillot de bain obligatoire, shorts de bain interdits. Serviette exigée pour utilisation du sauna. Toute personne refusant de se conformer aux règles usuelles de l'espace aquatique, et de l'espace détente, s'en verra refuser l'accès.*

3.5 – Nuisances sonores : le locataire s'engage à respecter tout bruit et discussions qui pourrait gêner les autres usagers du terrain de camping. Le silence doit être de rigueur entre 23h30 et 8h30. La direction se réserve le droit d'expulser quiconque causerait des nuisances sonores.

3.6 – Droit à l'image : Le camping se réserve la possibilité d'utiliser tous supports vidéo ou photographique où vous pourriez apparaître, vous ou vos accompagnants, en vue de publications ou besoins en communication. Si tel n'est pas votre souhait, merci de nous le notifier par lettre recommandée avec AR avant la date de votre arrivée.

3.7 - Surveillance vidéo : le locataire reconnaît être averti de la présence d'une vidéosurveillance sur tous les espaces communs du camping.

4 – MEDIATION

Conformément aux dispositions de l'article L 612-1 du code de la consommation, tout client du terrain de camping a le droit de recourir gratuitement à un médiateur en vue de la résolution amiable d'un litige qui l'opposerait à l'exploitant du terrain. Voici les coordonnées du médiateur que le client peut saisir : CM2C, 14 rue saint jean, 75017 paris – Tel : 01/89/47/00/14.

5 - DONNEES PERSONNELLES

Par la réservation conclue entre le locataire et le camping, le locataire reconnaît avoir pris connaissance de la loi RGPD sur la protection des données personnelles, et de fait autorise que ses données soient collectées, enregistrées et stockées sur le logiciel du camping. Celles-ci seront conservées maximum pendant 5 ans suivant la fin du séjour. Elles feront l'objet d'une politique de confidentialité, et seul le camping aura accès à ses

données. La finalité de collecte de ces données est l'exécution d'un contrat de réservation, la gestion de la comptabilité, ainsi que la tenue du fichier client du camping.